



PROCES VERBAL  
N° 56/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le jeudi 29 août à 14 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son président par intérim Mohamed Abdellahi Ould Zeine.

**Etaient présents:**

- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul

**Etait absent**

- Brahim Ould Hamed, membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA CENI**

1°-*Examen* de la lettre N°385/CPMP/CENI reçue le 19 août 2013, demandant l'approbation du DAOR relatif à l'acquisition de deux véhicules 4x4 station wagon et de dix berlines.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'autorise pas le recours à un appel d'offres restreint.*

*Motif: la procédure d'appel d'offres restreint n'est pas justifiée.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SOMELEC**

2°-*Examen* de la lettre N°948/CPMP/SOMELEC reçue le 22 août 2013, demandant l'approbation de l'avenant relatif à la fourniture de 15 groupes supplémentaires.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant.*

3°-*Examen* de la lettre N°920/CPMP/SOMELEC reçue le 22 août 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des dossiers de pré-qualification relatifs à la

Conception, fourniture et montage des installations pour la réalisation de réseaux d'interconnexion et de distribution électrique dans la zone de Kiffa et Guérou (Lot II) .

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des dossiers de pré-qualification sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES**

**4°-Examen** de la lettre N°036/CPMP/SI reçue le 19 août 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à l'acquisition d'un remorqueur de 3000 à 3500 chevaux pour le port de Nouakchott.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en considération les observations de la CNCMP en annexe et de lui faire parvenir une copie corrigée du DAO avant son lancement.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL**

**5°-Examen** de la lettre N°0508/CPMP/SI reçue le 22 août 2013, demandant l'approbation DAOI relatif à l'acquisition de moissonneuses batteuses, de tracteurs et de wagons agricoles.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de prendre en considération les observations de la CNCMP en annexe et de lui faire parvenir une copie corrigée du DAO avant son lancement.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES**

**6°-Réexamen** de la lettre N°693/CPMSBIE reçue le 12 août 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives à l'assistance technique aux Directions de l'Hydraulique et de l'assainissement dans le cadre du programme d'assainissement dans cinq Wilayas de Mauritanie.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des propositions techniques.*

*Motif : le personnel clé de deux bureaux à été sous évalué*

**7°-Examen** de la lettre N°710/CPMSBIE reçue le 27 août 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture de deux camions citernes GPL au profit de la SOMAGAZ.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec ISISAN pour un montant de 378.800,00 Euro HT et un délai d'exécution de 14 semaines.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SNDE

8°/-*Examen* de la lettre N°625/CPMP/SNDE reçue le 22 août 2013, demandant l'approbation des dossiers suivants :

1. avis à manifestation d'intérêt relatif à la sélection d'un ingénieur conseil pour la réalisation de l'étude d'AEP de la ville de Djigueni à partir de la nappe de Dhar ;
2. demande de propositions relative à la sélection d'un ingénieur conseil pour la réalisation de l'étude d'AEP des villes de Kiffa et Guérou à partir du barrage de Fom Gleita.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP :*

1. *approuve ledit avis à manifestation d'intérêt sous réserve de prendre en considération les observations de la CNCMP en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.*
2. *approuve ladite demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations de la CNCMP en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA DPEF

9°/-*Examen* de la lettre N°125/P/CPMP/DPEF reçue le 19 août 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives au suivi des travaux de construction de 35 écoles du fondamental.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*



**LE PRESIDENT PAR INTERIM**

### Les membres du Comité Permanent

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul